

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 8 février 2008

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Vice-Président du Sénat, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 108 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Michel ACREMENT - René AINARDI - Zaven ALEXANIAN - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Robert ASSANTE - Jean AYL - Salomon BENICHO - Jean-Marc BENZI - François-Noël BERNARDI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Annick BOET - Jean-Louis BONAN - Jean BONAT - Philippe BONIFAY - Patrick BORE - Eugène BOUJOT - Valérie BOYER - Robert BRET - Sylvie BRUNET - Philippe CAMILLIERI - Nicole CANTREL - Christian CARBONEL - Marie-Thérèse CARDONA - Anne-Marie CARNUS - Gérard CHENOZ - Jean-Claude COLOMBO - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Paul-Jean CRISTOFARI - Paul DAUMAS - Claude DAUMERGUE - Pierre DEFENDINI - Sylvia DOUCET - Frédéric DUTOIT - Janine ECOCHARD - Michelle EMERY - Monique ENGELHARD - André ESSAYAN - Michel FORNERIS - Marie-Thérèse FOURNIER - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Françoise GAYDA - Roland GIBERTI - Daniel GILER - Catherine GINER - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Jean-Claude GUERAUD - Albert GUIGUI - Bernard JACQUIER - Henri LAFITE - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Marie-Yves LE DRET - Eric LEOTARD - Ange LETTIERI - Antoine LORENZI - André MALRAIT - Stéphane MARI - Jean-Claude MARIN - Guy MARTIN - Patricia MASSARO - Didier MAURY - Christian MAYADOUX - Muriel MENCACCI-GRAND - Laurent MICHEL - Marie-Thérèse MINASSIAN - Maryse MONOD - Jean MONTAGNAC - Yves MORVAN - Marie-France MOURET - Pascal MUNIER - Renaud MUSELIER - Bernard OLIVER - Christine ORTIZ - Marie-Françoise PALLOIX - Pierre PARSY - Christyane PAUL - Christian PELLICANI - Pierre PENE - Gérard PEPE - Elisabeth PERRENOT-MARQUE - Claude PICCIRILLO - Christian RAYNAUD - Monique ROBINEAU - Jacques ROCCA SERRA - Henri RUGGERI - Roger RUZE - André SABDES - Danielle SERVANT - Daniel SIMONPIERI - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Louis TOURRET - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Séréna ZOUAGHI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Gabrielle ANTONI représentée par Antoine LORENZI - Pauline BANZO représentée par Jean BONAT - Marcel BENASSI représenté par Marie-Françoise PALLOIX - Marc BERNARD représenté par François-Noël BERNARDI - Vincent BURRONI représenté par Didier MAURY - Benjamin CHAPPE représenté par Gérard BISMUTH - Eric DIARD représenté par Pierre PARSY - Jean DUFOUR représenté par Annick BOET - Claude FRIGANT représenté par Christian MAYADOUX - Claude GALLIZIA représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Samia GHALI représentée par Francis ALLOUCH - Robert HABRANT représenté par Marie-France MOURET - Mourad KAHOU - représenté par Henri RUGGERI - Eric LE DISSES représenté par Maxime TOMMASINI - Bernard LIEBGOTT représenté par Alain LAURENS - Patrick MAGRO représenté par Elisabeth PERRENOT-MARQUE - André MOLINO représenté par Robert BRET - Pierre-François PAOLACCI représenté par Pierre DEFENDINI - Michel PEZET représenté par Stéphane MARI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Christel SIMONETTI-ACHARD représentée par Christyane PAUL - Claudine SOLERIEU représentée par Christian RAYNAUD.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BENEDETTI - Roger BERANGER - Geneviève BOBBIA-TOSI - Jean-Jacques BONToux - Miloud BOUALEM - Alain DE GANTES - Nicole DESMATS - Christiane DINARDO - Bernard GUARINO - Jean-Claude IMBERT - Michèle LARIVIERE - Jean-François MATTEI - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Nabil M'RAD - René OLMETA - Maurice PETIT - Georges ROSSO - Philippe SANMARCO - Catherine SANTINI - André VARESE - Claude VILLANI-LEONI - Lucien WEYGAND.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

ECO 025-204/08/CC

■ Participation de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole à l'action de promotion et d'animation de l'Association Fédération Régionale de la Relation Client" (F2RC).

DDEAIAG 08/889/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

L'association « Fédération Régionale de la Relation Client », qui regroupe une centaine de centres d'appels de la Métropole Marseillaise et plus de 5.000 emplois, assure depuis juillet 2007, la représentation et la promotion de la filière professionnelle « Relation Client ». Elle a aussi pour rôle la professionnalisation de la filière ainsi que son animation et son développement.

Cette filière était, auparavant, animée par l'association « Fédération DanTech » et MPM participait financièrement au fonctionnement de cette association.

Les missions de la F2RC, créée en juillet 2007, en faveur des activités de « Relation Client », correspondent aux orientations préconisées dans le programme de développement économique 2008-2014 de MPM. Compte tenu de cette nouvelle organisation, MPM propose de reporter sa participation financière de DanTech vers la F2RC.

Les missions de F2RC sont :

- La représentation et la promotion de la profession : lobbying régional et national auprès des instances publiques et des partenaires sociaux, mise en place d'une cellule de veille afin de connaître l'évolution de la profession et d'anticiper ses mutations, valorisation de l'attractivité de MPM en communiquant sur la professionnalisation de son bassin d'emplois,
- La professionnalisation de la filière : mise en place d'outils (site collaboratif, campus de formation) destinés à accompagner les entreprises sur les aspects touchant les technologies, l'emploi, la formation, la responsabilité sociale,
- L'animation et le développement de la filière : organisation de rencontres inter-entreprises, expérimentations, création d'événements, échange et débats sur les différentes pratiques, les technologies, les normes et l'évolution des métiers.

Pour 2008 le budget prévisionnel de l'association « F2RC » s'élève à 142.000 euros. La part salaires et charges s'élève à 46 % des dépenses. La part entreprises s'élève à 37 % des recettes.

Les dépenses par grands postes s'élèvent à :

67.000 euros :	Services extérieurs
65.500 euros :	Salaires et Charges
6.000 euros :	Achats
3.500 euros :	Autres dépenses

Les recettes sollicitées sont constituées par :

52.000 euros :	Entreprises
35.000 euros :	Région Paca
35.000 euros :	Département 13
20.000 euros :	MPM

Il est proposé au Conseil de Communauté de participer, au titre de l'année 2008, à l'ensemble des opérations engagées par l'association « F2RC » pour un montant de 13.500 euros dont les modalités de versement sont définies dans une convention de partenariat soumise à l'approbation du Bureau de la Communauté.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Sur la base de ces actions, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole considère qu'il est essentiel de soutenir l'action de promotion et de développement de la filière « Relation Client » en faveur des entreprises de la Métropole Marseille. Elles représentent une action nécessaire et indispensable pour que cette filière, très créatrice d'emplois, se développe sur le territoire métropolitain.
- La cohérence de cette opération avec la stratégie de développement économique de MPM, votée le 17 décembre 2007, par le Conseil de Communauté.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1^{er} :

Est approuvée la participation de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole pour un montant de 13.500 euros à l'action de promotion et de développement de la filière « Relation Client » en faveur des entreprises de la Métropole Marseillaise, portée par l'association F2RC.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
- Exercice 2008 - Article 6743 "Subventions exceptionnelles de fonctionnement" - Fonction 90 – Sous
Politique : B320.

Le Commissaire Rapporteur
Président Délégué de la Commission
Développement économique - Zones
d'Aménagement concerté

Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Jean-Louis TOURRET

Jean-Claude GAUDIN